

Créer et gérer un atelier de poules pondeuses en diversification

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les aspects techniques de la mise en place d'un atelier de poules pondeuses
- Savoir gérer l'atelier au quotidien et dans sa globalité
- Connaître les aspects sanitaires et réglementaires liés à la mise en place et gestion d'un atelier de poules pondeuses bio

CONTENU

Matinée – 3h30

- Connaître les étapes de la mise en place d'un atelier de poules pondeuses sur sa ferme : investissements, bâtiments et installations, étapes préalables à l'accueil des poules, arrivée des poules
- Acquérir les compétences techniques de base pour la gestion quotidienne de l'atelier poules pondeuses : souches de poules pondeuses, ponte, alimentation des volailles, parcours pour un meilleur bien-être, démarrage des poussins
- Gestion des déjections : compostage
- Savoir valoriser son atelier : commercialisation, gestion des poules de réforme

Après-midi – 3h30 :

- Acquérir les connaissances sanitaires liées à la mise en place et la gestion d'un atelier poules pondeuses : biosécurité, bases de la santé animale
- Acquérir les connaissances réglementaires de base (réglementation bio, centre emballage œufs)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

Modalités pédagogiques :

- Présentation orale, support diaporama, vidéoprojecteur et paperboard.
- Visite d'un petit élevage
- QCM d'évaluation des acquis et des compétences.

Moyens matériels :

Les stagiaires ne doivent pas apporter de matériel spécifique.

INFOS PRATIQUES

Date : mardi 15 mars 2022

Lieu : secteur de Carros (à préciser)

Durée : 7 heures.

Horaires : 9h00 - 17h00.

Repas : tiré du sac.

Intervenant(s) : Oriane MERTZ, animatrice conseillère/référente volaille pour le réseau Bio de PACA
Responsable de formation : Agnès SARALE animatrice productions animales et réglementation

Public : Agriculteurs installés et porteurs de projet.

Prérequis : Aucun

Tarif :

- Prise en charge par les fonds VIVEA selon éligibilité (vérifier la consommation de votre plafond annuel auprès de VIVEA). Pour plus d'informations, consulter nos CGS.
- 170 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.
- 140 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : *En amont* : analyse des besoins. *En cours* : recueil des attentes. *A la fin* : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?

Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription** : 11/03/2022
- **Validation de l'inscription** : via le formulaire suivant <https://forms.gle/Tt8YFGd68p3gu3mM7>, se référer aux CGS pour les informations complémentaires.
- **Nombre de stagiaires** : maximum 15
- **Délais d'annulation** : le stagiaire peut annuler jusqu'à 24h avant le début de la formation. Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation, jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour tout porteur de PSH, nous contacter.**